

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 20 février 2017 à 17h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absente :	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2017-02-63

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-64

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y supprimer le point 8, et
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution informant Hydro-Québec du branchement électrique des entrées de ville;
4. Résolution autorisant le prolongement du contrat d'emphytéose avec le Festival Western de St-Tite Inc.;
5. Résolution de nomination de M. Gabriel Périgny et M. Gilles Poliquin à titre de représentants au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite, pour un mandat de trois (3) ans et de M. Gaétan Tessier, conseiller municipal, jusqu'en octobre 2017;

6. Nomination des membres du comité d'analyse des demandes de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;
7. Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2017;
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-65

RÉSOLUTION INFORMANT HYDRO-QUÉBEC DU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DES ENTRÉES DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à l'éclairage de ses 4 entrées de ville western;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Lafrance et Trudel 2005 Inc., au coût de 2 300\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE des démarches doivent être effectuées auprès d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Lafrance et Trudel 2005 Inc., au coût de 2 300 \$ plus les taxes applicables, pour réaliser l'éclairage de ses 4 entrées de ville western;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite informe Hydro-Québec du branchement électrique de ses entrées de ville.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-66

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PROLONGEMENT DU CONTRAT D'EMPHYTÉOSE AVEC LE FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a signé un contrat d'emphytéose avec le Festival Western de St-Tite Inc. pour le site des grandes estrades, aux termes d'un acte reçu devant Me Hélène Samson, notaire, le 23 février 1999 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 212 605;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'emphytéose été consenti pour une durée de 35 ans, soit jusqu'au 30 avril 2034;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de St-Tite Inc. a demandé à la Ville de Saint-Tite de consentir une durée additionnelle de 33 ans au contrat d'emphytéose, soit jusqu'au 30 avril 2067;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le prolongement de la durée du contrat d'emphytéose de 33 ans, soit jusqu'au 30 avril 2067;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-67

RÉSOLUTION DE NOMINATION DE M. GABRIEL PÉRIGNY ET M. GILLES POLIQUIN À TITRE DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-TITE, POUR UN MANDAT DE TROIS (3) ANS ET DE M. GAÉTAN TESSIER, CONSEILLER MUNICIPAL, JUSQU'EN OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite se doit, en vertu de l'entente conclue avec la Société d'Habitation du Québec de déléguer trois (3) représentants au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que M. Gaétan Tessier, conseiller du district numéro 5, a obtenu le mandat de siéger à l'Office municipal d'Habitation de Saint-Tite pour la période de novembre 2013 à octobre 2016 et a manifesté l'intérêt de conserver son poste jusqu'en octobre 2017;

CONSIDÉRANT que M. Gabriel Périgny a manifesté l'intérêt de conserver son poste pour un troisième (3^e) mandat, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Gilles Poliquin a manifesté l'intérêt de conserver son poste pour un deuxième (2^e) mandat, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Gaétan Tessier, conseiller municipal, à titre de représentant du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Tite pour la période de novembre 2016 à octobre 2017;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme, pour un troisième (3^e) mandat, M. Gabriel Périgny à titre de représentant du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Tite pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (3 ans);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme, pour un deuxième (2^e) mandat, M. Gilles Poliquin à titre de représentant du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Tite pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (3 ans);

Adoptée à l'unanimité

2017-02-68

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE DONNS ET DE COMMANDITES DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté une Politique de dons et de commandites (résolution numéro 2017-01-12);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de former un comité interne qui procédera à l'analyse des demandes de dons et commandites reçues à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Annie Pronovost et Danielle Cormier, conseillères municipales, ont manifesté l'intérêt d'y siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mesdames Annie Pronovost et Danielle Cormier, conseillères municipales, membres du comité d'analyse des dons et commandites de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-69

RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2017;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-70

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 17 heures 16.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire